**Règlement des jeux entreprises adhérent Parfums Christian Dior – 16.06.2019**

Le participant aux Jeux entreprises doit adhérer à l'esprit sportif.

En participant aux Jeux entreprises via les Parfums Christian Dior, l'inscrit s’engage à représenter la société Parfums Christian Dior de manière sportive et positive. Tout comportement antisportif pouvant amener à dégrader l’image de la société pourra amener à une exclusion de sa participation.

Le participant s'engage à respecter les quatre valeurs suivantes :

**Excellence:** Cette valeur signifie la volonté de participer en donnant le meilleur de soi-même, sur le terrain de jeu. L’important n’est pas de gagner, mais de participer, de progresser en fonction de ses objectifs personnels et de ceux de l’équipe.

**Amitié:** Cette valeur encourage à percevoir le sport comme un outil de compréhension mutuelle .

**Respect:** Cette valeur inclut le respect de soi-même et des autres, des règles et des règlements, du sport et de l’environnement. Directement lié au sport, le respect signifie fair-play.

**Plaisir**: Cette valeur peut s’exprimer au quotidien et avec toutes les autres valeurs.

***1) Conditions de participation et d'inscription***

Les personnes souhaitant participer aux jeux doivent être adhérents à l'ASPCD au jour de leur inscription (soit en N-1 des Jeux). Le statut non-adhérent à l'ASPCD ne permet donc pas la participation aux Jeux entreprises.

Les catégories d’adhérents pouvant participer aux Jeux correspondent à celles définies par le règlement de l'ASPCD à savoir :

* Salarié Dior ou assimilé
* Extérieurs :

>Conjoint

>Enfant du personnel

>Retraité et conjoint de retraité

Exceptionnellement des statuts extérieurs ASPCD autres que les catégories citées ci-dessus pourront s'inscrire aux Jeux entreprise afin de compléter une équipe collective Dior qui n’aurait pu s’inscrire le cas échéant.

Si le sport d’une section de l’ASPCD n’est pas représenté aux Jeux, il est possible de s’inscrire dans un sport autre sous réserve de pouvoir apporter un justificatif prouvant l’implication du joueur dans ce sport (licence dans un club ou autre, à évaluer par le Comité Directeur).

***2) Engagement et frais d'inscription***

***Frais d’inscription :***

**Le prix de l'inscription sera variable en fonction du statut de l'inscrit. Les subventions s'adresseront en priorité aux salariés Dior.**

Le participant s'engage à régler la totalité des frais d'inscription, selon les échéances définies lors de l’inscription aux Jeux.

***Forfait :***

La société et l'ASPCD engagent des frais pour la participation aux Jeux. Le participant s’engage à participer pendant toute la durée des Jeux et à rester jusqu’à la fin des Jeux.

Les forfaits pour raisons médicales peuvent permettre un remboursement partiel aux frais d'inscriptions (selon modalités de remboursement de la FFSE).

Pour tout autres raisons le participant pourra être pénalisé par un non remboursement total ou partiel des frais engagés.

***Comité de l'épreuve***

*Le comité de l’épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement.*